Dossier de demande de subvention auprès du Conseil département du Val-d'Oise dans le cadre du dispositif « ARCC-Ecole »

Travaux de voirie ruelle du Moulin à proximité de l'école maternelle Bel-Air.

Caroline LE SEGUILLON, chargée de missions subventions et financements

1. Contexte de l'opération

L'école maternelle Bel Air, sise 10 ruelle du Moulin est fréquentée par plus de 130 élèves du lundi au vendredi en période scolaire. Comme son nom l'indique, il s'agit d'une petite rue étroite qui dessert l'école maternelle Bel Air, et également un gymnase appelé gymnase du Moulin.

Chaque jour, de nombreux parents déposent et récupèrent leurs enfants à l'école en voiture.

Ces derniers se garent de manière anarchique (sur le trottoir, ou dans des zones non autorisées) contraignant ainsi les différents piétons à modifier leurs cheminements en slalomant entre les véhicules ou tout simplement à marcher sur la chaussée.

Plan de situation

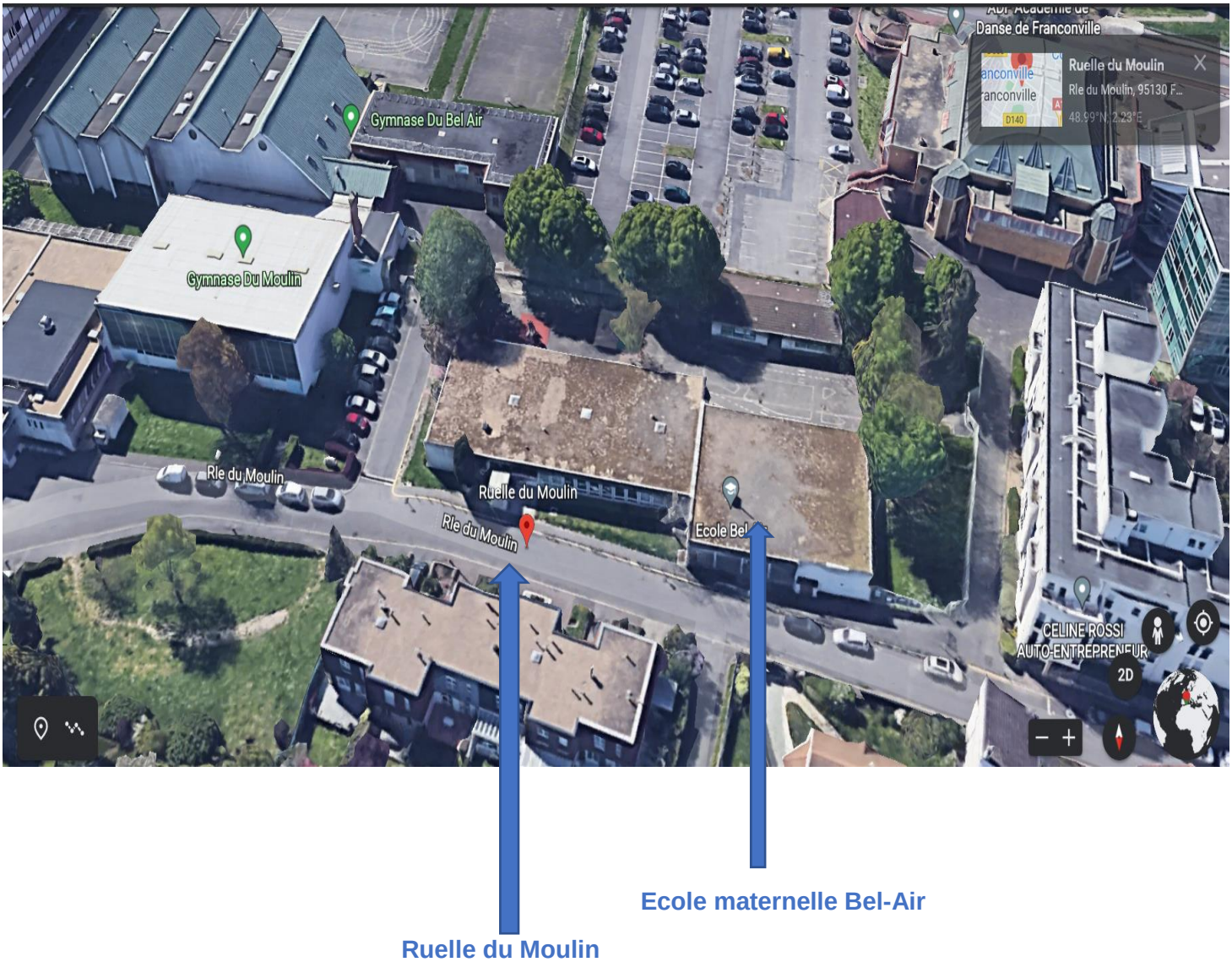

Ecole maternelle Bel-Air

Ruelle du Moulin

2. Objectifs de l'opération

Ces travaux de voirie ont un double objectif :

- Mettre en place d'une « Zone de rencontre »

L'article R110-2 du code de la route définit la « zone de rencontre » de la manière suivante :

« *section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable* ».

L'introduction de cette nouvelle zone de circulation apaisée intermédiaire entre aire piétonne et zone 30 vise à une meilleure lisibilité pour l'ensemble des usagers de l'espace public. L'objectif est la création d'un espace public où la vie locale est développée et prépondérante. En effet, la présence de l'école maternelle Bel Air draine à chaque heure de pointe (à 8h30, 11h30, 13h30, 16h30 et après 18h) une fréquentation importante dans cette ruelle (tant par le nombre de véhicules circulant, que par le nombre d'enfants et de parents se rendant ou partant de l'école à pied).

Les piétons seront donc prioritaires sur tous les véhicules. Le partage de la voirie se fait par la cohabitation entre les piétons et les véhicules à faible vitesse au centre de la rue. Le terme « rencontre » souligne que les conflits doivent se gérer, non pas par un rapport de force mais bien par un comportement de courtoisie au bénéfice des plus vulnérables.

20 km/h, c'est une vitesse qui permet la convivialité, la civilité et la courtoisie. Le conducteur du véhicule a ainsi un champ de vision élargi qui lui permet d'entrer en contact avec les autres usagers. Cette vitesse faible permet un arrêt du véhicule sur une courte distance évitant un certain nombre d'accidents.

- Agrandir l'offre de stationnement pour permettre aux parents de déposer ou de récupérer leurs enfants à l'école en toute sécurité

il est constaté régulièrement aux abords de l'école des stationnements « sauvages ». Les parents accompagnant leurs enfants se garent sur des emplacements non autorisés. En effet, sur le même côté de la chaussée que l'école, un marquage au sol (une ligne jaune continue) indique clairement qu'il est interdit de stationner mais également d'arrêter le véhicule à cet endroit.

Or, dans les faits, comme vous l'observerez sur les photos jointes à notre dossier, les parents se garent en face de l'école le temps de récupérer leurs enfants (faute de stationnements autorisés). La ruelle étant très étroite, il est facilement imaginable qu'un accident se produise si un véhicule arrivait au moment où la portière du véhicule « mal garé » s'ouvrait ….

Il est à noter également que certains conducteurs n'hésitent pas à se garer sur le trottoir obligeant ainsi les piétons à marcher sur la chaussée réservée aux automobilistes.

Pour l'ensemble de ces raisons La ville de Franconville souhaite créer une « zone de rencontre » et 23 places de stationnement supplémentaires à proximité de l'école maternelle Bel Air pour que les parents puisent déposer et récupérer leurs enfants en toute sécurité et sérénité.

Cette nouvelle offre de stationnement impliquera donc des travaux de voirie importants afin que piétons et automobilistes puissent profiter ensemble de cet espace de manière apaisée.

3. REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Voitures garées sur une ligne jaune continue sur le même côté de la chaussée que l'entrée de l'école

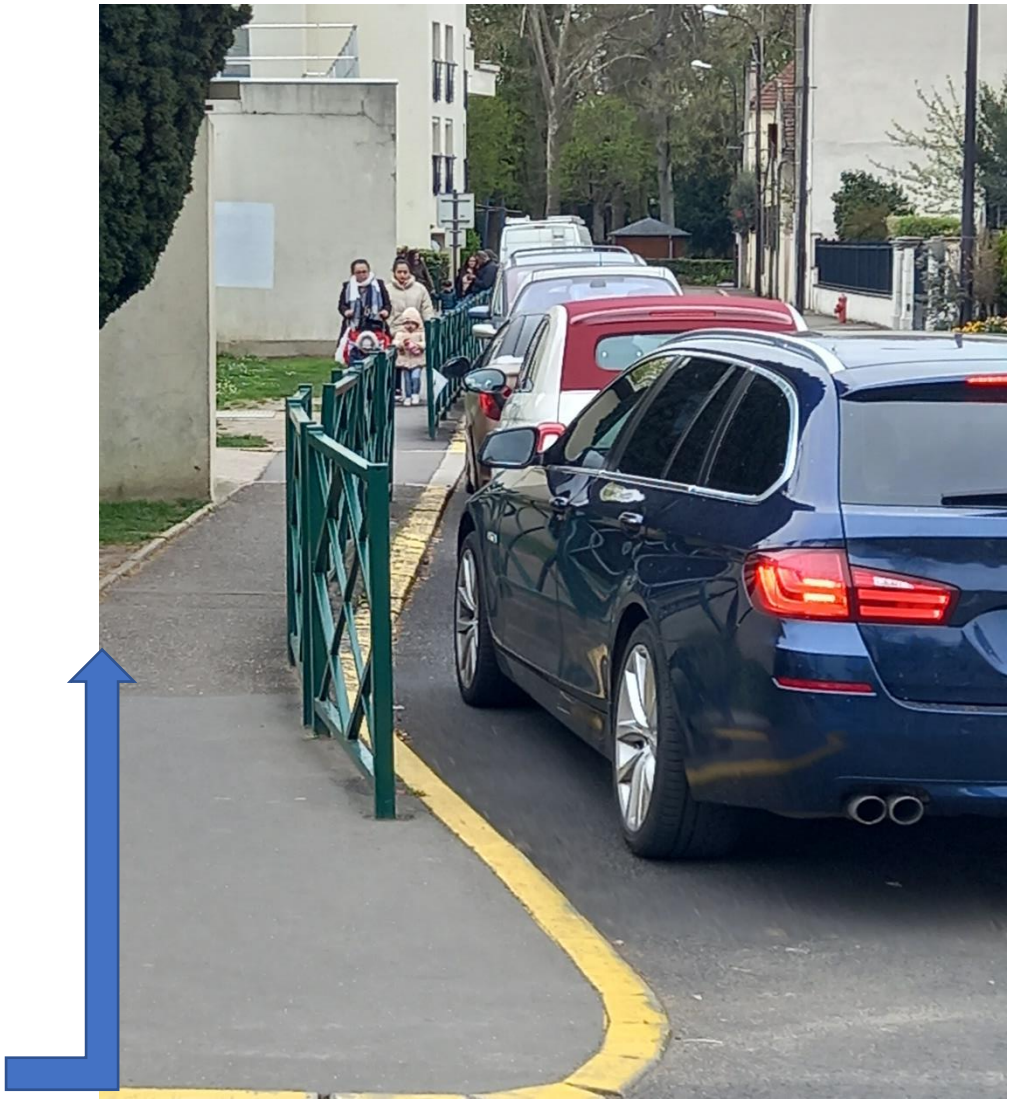

Entrée de l'école

Comme vous le constatez, cela laisse peu de places aux autres véhicules circulant dans cette ruelle étroite et le stationnement est clairement interdit par le marquage au sol avec la ligne jaune continue.

FRANCONVILLE

Voiture mal garée à proximité de l'école Bel Air alors qu'un marquage au sol existe

FRANCONVILLE

Voiture garée sur le trottoir, en face de l'entrée de l'école

4. EXPLICATIONS DU PROJET

4.1 A partir du mât d'éclairage, une signalisation adéquate pour instaurer le début de la zone de rencontre sera mise en place.

Entrée de l'école **Limite de la « zone de rencontre »**

4.2 le trottoir ci-dessous sera démoli et une emprise sur une partie du gazon (à gauche) permettra d'accueillir 7 places de stationnement en bataille.

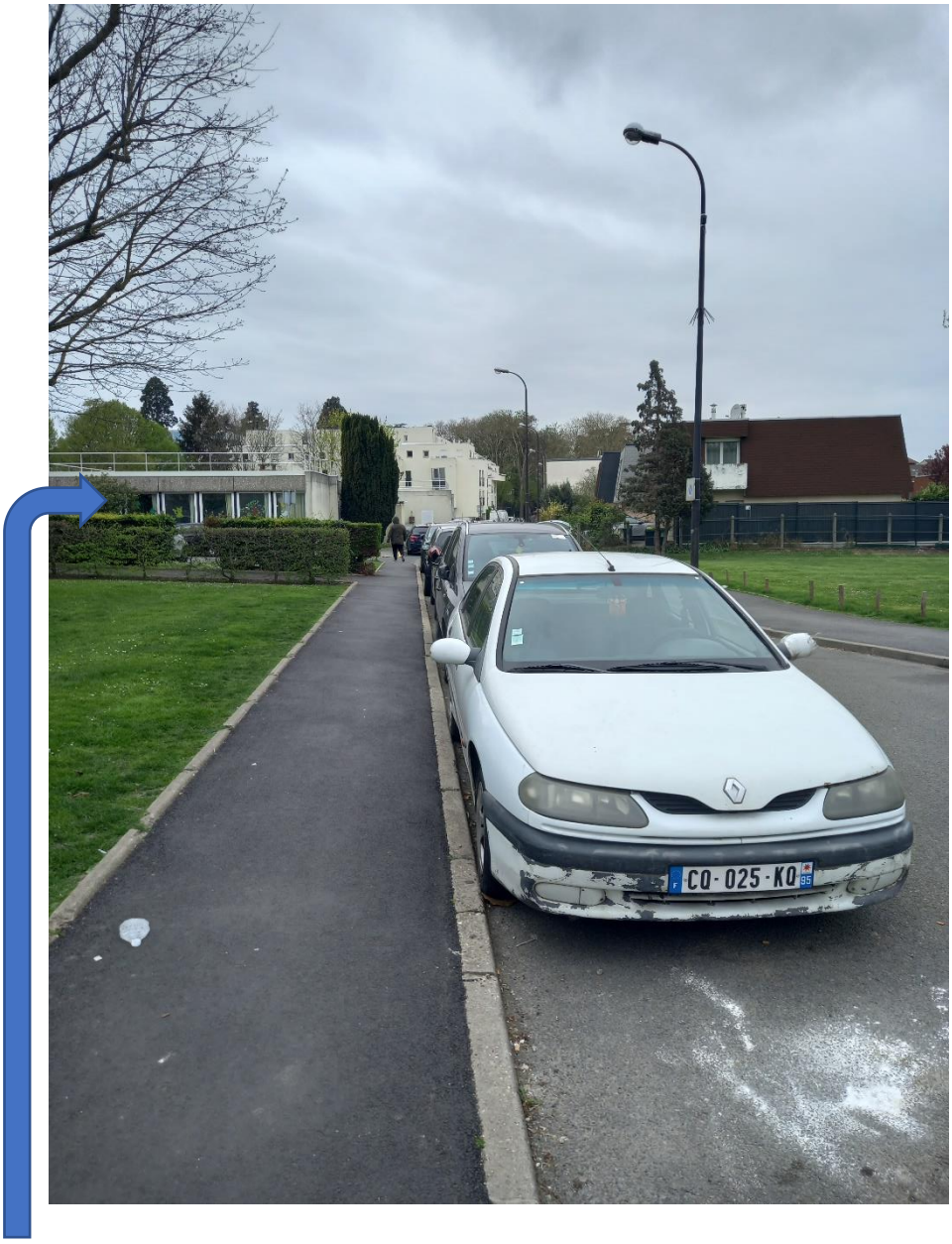

Entrée de l'école

4.3 Idem, en face de l'école, le trottoir sera également démoli et une emprise sur une partie du gazon permettra de créer de seize places de stationnement.

La démolition de ces deux trottoirs permettra ainsi d'agrandir la chaussée sur laquelle les piétons seront désormais prioritaires sur les véhicules. Les véhicules ne se gareront plus en face de l'école sur des places non autorisées mais quelques mètres plus loin permettant ainsi de diminuer significativement cette situation accidentogène car rappelons le, la chaussée étant très étroite, la circulation pour les autres véhicules n'est pas optimale.

Les enfants, parents se rendant à l'école bénéficieront ainsi d'un espace plus important pour se déplacer.

4.4 Au bout de la ruelle du Moulin, des barrières sont installées, il s'agit donc d'une voix sans issue comme le montre la photographie. Afin que les véhicules puissent faire demi-tour facilement, une aire de retournement sera créée leur permettant ainsi d'éviter des manœuvres fastidieuses voire dangereuses.

Un véhicule stationnant sur la future aire de retournement

5. RESUME DU PROJET EN IMAGES

Création de nouvelles places

de stationnement

Ecole maternelle Bel Air

Création de nouvelles

places de stationnement

Aire de retournement

6. TRAVAUX PROJETES

- Terrassement dans les espaces verts
- Démolition des trottoirs
- Elargissement de la voie
- Mise en œuvre d'enrobée sur toutes les surfaces de stationnement et la chaussée
- Pose de bordures délimitant l'aire de stationnement et les espaces verts
- Marquage au sol pour les places de stationnement (7 places au droit du gymnase et 16 places en face)
- Déplacement de deux mats d'éclairage public
- Pose d'une chambre renforcée sur chaussée
- Remplacement de deux chambres « orange » sur trottoir
- Création d'une aire de retournement par le biais d'un marquage au sol
- Mise en place d'une signalisation horizontale et verticale pour indiquer la zone de rencontre